Petra Automotive Products, Inc
Fiche signalétique

1. Identification

Nom du produit : Nettoyant universel pour système de refroidissement
Code du produit : 4001
Utilisation recommandée : Produit d'entretien automobile; nettoyant de radiateur et de système de refroidissement
Restrictions d'utilisation : Aucun connu.
Fabricant : Petra Automotive Products, Inc
11085 Regency Green Dr.
Cypress, TX 77429
T (713) 856-5700
www.petraautoproducts.com
Numéro d'urgence : (Déversements de produits chimiques, fuites, incendie, exposition ou accident seulement) : CHEMTREC 1-800-424-9300 (aux États-Unis), 1-703-527-3887 (à l'extérieur des États-Unis)
Date d'émission : 2 septembre 2022

2. Identification des dangers

Classification :

Dangers physiques	Risques pour la santé	Risques environnementaux
Non classé.	Corrosion/irritation cutanée catégorie 2 lésions oculaires graves catégorie 1	Non classé.

Étiquette GHS É.-U. :

Danger !

Mentions de danger (GHS É.-U.)	Mises en garde (GHS É.-U.)
H315 - Cause une irritation de la peau H318 - Cause des lésions oculaires graves	P264 - Se laver soigneusement les mains après la manipulation. P280 – Porter des lunettes de protection, des gants de protection. P305 + P351 + P338 – si dans les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles cornéennes, le cas échéant et s'ils sont faciles à enlever. Continuer le rinçage. P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un docteur/médecin. P302 + P352 - si sur la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau et de savon. P332 + P313 - en cas d'irritation de la peau : Consulter un médecin. P362+ P364 - Retirer les vêtements contaminés et les laver avant des réutiliser.

3 : Composition/informations sur les ingrédients

Composant	N° cas	Montant (%)
Éther de Polyéthyl polyéthyl polyéthylèneglycol	127087-87-0	1-10
Xylènesulfonate de sodium	1300-72-7	1-5
Métasilicate de disodium	6834-92-0	<2
Pyrophosphate tétrapotassique	7320-34-5	<2

***Nom chimique, numéro CAS ou concentration exacte ont été retenus comme secret commercial**

4. Mesures de premiers soins

Inhalation : Déplacez la personne concernée vers de l'air frais. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Peau : Laver la peau peau avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation de la peau : Consulter un médecin. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant des réutiliser.
Yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles cornéennes, le cas échéant et s'ils sont faciles à enlever. Continuer le rinçage. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un docteur/médecin.
Ingestion : Appeler un centre antipoison ou un a médecin si vous vous sentez mal.
Symptômes/effets : Peut irriter la peau. Provoque des dommages oculaire sérieux.
Des soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux sont nécessaires, au besoin : Des soins médicaux immédiats sont nécessaires tout contact avec les yeux.

5. Mesures de lutte contre un incendie

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction approprié selon l'incendie environnante.

Agents extincteurs inappropriés : Aucun.

Risque d'incendie : Ce produit n'est pas classé comme inflammable ou combustible.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers : Utiliser une vaporisation d'eau ou une brume pour refroidir les contenants exposés. Empêcher les ruissellements de pénétrer dans les cours d'eau, les égouts et les sous-sols. Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs chimiquement. N'entrez pas dans la zone d'incendie sans l'équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Portez des vêtements de protection appropriés.

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage : Ne touchez pas et ne marchez pas sur et dans le produit déversé. Absorber le déversement de liquide dans un matériau absorbant. Aviser les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou les eaux publiques. Placer dans un contenant approprié pour l'élimination conformément aux règlements sur les rebuts (voir section 13).

7. Manipulation et rangement

Précautions à prendre pour une manutention sécuritaire : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon. Utiliser une équipement de protection personnel. Évitez de respirer la brume et les vapeurs. Assurez qu'il y ait une ventilation adéquate.

Conditions d'entreposage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir loin de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

8. Contrôle de l'exposition/protection personnelle

Directives sur l'exposition :

Métasilicate de disodium	Aucun n'a été établi.
Éther de Polyéthyl polyéthyl polyéthylèneglycol	Aucun n'a été établi.
Xylènesulfonate de sodium	Aucun n'a été établi.
Pyrophosphate tétrapotassique	Aucun n'a été établi.

Contrôles techniques appropriés : Fournir un système d'extraction d'air contaminée local ou une ventilation générale pour réduire au minimum les concentrations de vapeur et de brume.

Contrôles de l'exposition à l'environnement : Éviter toute libération dans l'environnement.

Équipement de protection personnel :

Protection des mains : Portez des gants imperméables. Consulter le fournisseur pour des recommandations précises.

Protection oculaire : Portez des lunettes de sécurité ou d'autres lunettes de protection pour éviter tout contact visuel.

Protection de la peau et corporelle : Portez des vêtements de protection appropriés

Protection respiratoire : Un respirateur approuvé doit être utilisé dans les opérations où les limites d'exposition sont dépassées ou où les niveaux d'exposition sont excessifs. Le choix et l'utilisation des respirateurs doivent être basés sur le type, la forme et la concentration de contaminants. Respecter les règlements applicables et les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique : Liquide
Couleur **:** Transparent
Odeur **:** Aucune donnée disponible
seuil d'odeur : Aucune donnée disponible
pH : 10,9
Point de fusion : n/a (liquide)
point de congélation : < 0 °C (32 °F)
Point d'ébullition : >100 °C (212 °F)
point d'éclair : s.o. (aqueux)
Relatif taux d'évaporation (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible
Inflammabilité : Sans objet.
Pression de vapeur : Aucune donnée disponible
Vapeur relative Densité à 20 °C. : Aucune donnée disponible

Densité relative : 1,02 g/ml
Solubilité : Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : Aucune donnée disponible
Température d'auto-allumage : Aucune donnée disponible
Température de décomposition °C : : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique
Limites d'explosion : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Aucun.
Propriétés d'oxydation : Aucun.

Aucun information supplémentaire disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Le produit n'est pas réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter : Lumière directe du soleil. Températures extrêmement basses ou élevées.

Matières incompatibles : Acides forts. Bases solides.

Produits de décomposition dangereux : Aucune décomposition dangereuse ne se produira dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

11. Informations toxicologiques

Inhalation : Peut causer une irritation mineure des voies respiratoires et d'autres muqueuses.

Peau : Peut provoquer une irritation modérée.

Yeux : Provoque des dommages oculaire sérieux.

Ingestion : Peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

Symptômes chroniques : Aucun connu.

Cancérogénicité :	Non classé.
Métasilicate de disodium	Ce composant n'est pas considéré comme un carcinogène ou un carcinogène soupçonné par le CIRC, NTP, ACGIH, OSHA ou CLP UE.
Éther de Polyéthyl polyéthyl polyéthylèneglycol :	Ce composant n'est pas considéré comme un carcinogène ou un carcinogène soupçonné par le CIRC, NTP, ACGIH, OSHA ou CLP UE.
Xylènesulfonate de sodium :	Ce composant n'est pas considéré comme un carcinogène ou un carcinogène soupçonné par le CIRC, NTP, ACGIH, OSHA ou CLP UE.
Pyrophosphate tétrapotassique :	Ce composant n'est pas considéré comme un carcinogène ou un carcinogène soupçonné par le CIRC, NTP, ACGIH, OSHA ou CLP UE.
Mutagénicité des cellules germinales :	Non classé.
Toxicité de reproduction :	Non classé.
Toxicité aiguë (orale)	: Non classé.
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé.
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé.

Mesures numériques de toxicité :

Voici les valeurs de toxicité pour les composants :

Métasilicate disodique	LD50 rat oral à 1 152-1 349 mg/kg; LD50 rat dermique à 5 000 mg/kg; LC50 inhalation - Rat (poussière/brume) > 2,06 mg/l/4h
Éther de Polyéthyl polyéthyl polyéthylèneglycol	LD50 voie orale; 1 602 mg/kg toutes les LD50 sem. Rat dermique 5 000 mg/kg; LC50 inhalation – rat; mg/l min : 0,52 V Max : 1,03 (poussière/brume)
Xylesfonate de sodium	LD50 rat oral à 1 000 mg/kg; LD50 lapin dermique > 2 000 mg/kg
Métasilicate disodique	LD50 rat oral à 2 440 mg/kg; LD50 rat dermique à 2 000 mg/kg; LC50 inhalation-Rat; > 1,1 mg/l/4h
La corrosion ou l'irritation de la peau	Entraîne une irritation de la peau.
Les lésions oculaires graves et l'irritation	Peuvent causer des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classifiée
Exposition unique au STOT	Non classée
L'exposition répétée au STOT	Non classée
Danger d'aspiration	Non classée

12. Informations écologiques

Écologie - général : Non classé.

Écotoxicité :

Métasilicate disodique	LC50 - poisson 210 mg/l Brachydanio reio (zébré); ErC50 algues Scenedesmus Subspicatus; 1 700 mg/l; EC50 - crustacés Daphnia magna (Water fna) 207 mg/l
Éther de Polyéthyl polyéthyl polyéthylèneglycol	LC50 – poisson 84,7 mg/l; EC50 – crustacés Daphnia magna 14 mg/l; EC50 72h – algues 12 mg/L96h
Tetratoyrophosphate	LC50 Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) > 100 mg/l ; EC50 Daphnia magna > 100 mg/l ; EC50 72h - algues > 100 mg/l

Persistance et dégradabilité : Aucune donnée disponible
Métasilicate de disodium : La biodégradation ne s'applique pas aux composés inorganiques.
Pyrophosphate tétrapotassique : La biodégradation ne s'applique pas aux composés inorganiques.
Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée disponible
Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible

Autres effets indésirables :

Aucune donnée disponible

13. Considérations relatives à l'élimination

Législation régionale (déchets) : Mettre au rebut conformément aux réglementations applicables fédérales, nationales et locales.

14. Informations relatives au transport

Ministère des Transports (DOT)

Non réglementé pour le transport

Transport en mer

Non réglementé pour le transport

Transport aérien

Non réglementé pour le transport

15. Informations réglementaires

SARA, section 313 – Déclaration des émissions : Produit(s) chimique(s) assujetti(s) aux exigences de déclaration de l'article 313 ou du titre III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) de 1986 et 40 CFR, partie 372.

Éther de Polyéthyl polyéthyl polyéthylèneglycol	127087-87-0	1-10 %

CERCLA Section 103 :

Ce produit n'est pas assujetti aux dispositions du CERLCA. Cependant, de nombreux États ont des exigences plus strictes en matière de déclaration. Éliminer le vider contenant conformément aux règlements locaux, étatiques, et fédéral.

SARA 302 :

Sans objet

SARA section 311/312 classe de danger : Reportez-vous à la section 2 pour la classification des dangers de l'OSHA.

Proposition 65 de la Californie :

AVERTISSEMENT : Ce produit peut vous exposer à l'éthylbenzène, connu de l'État de la Californie provoque le cancer. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.P65Warnings.ca.gov.

TSCA : Tous les composants de ce produit sont énumérés dans l'inventaire de la Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis ou sont exclus de son inscription.

16. Autres informations

Date d'émission : 2 septembre 2022

AVIS

Cette information ci-dessus est jugée exacte, mais ne propose pas d'être exhaustive et ne doit être utilisée qu'à titre indicatif. La société mentionnée à l'article 1 ne peut être tenue responsable des dommages résultant de la manutention ou du contact avec le produit ci-dessus. Ces renseignements ne concernent que le produit désigné aux présentes et ne sont pas liés à son utilisation en combinaison avec tout autre matériel ou processus.